Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020



ID: 062-256203100-20200211-475_11022020-DE

SCOT DE L'ARRAGEOIS

Délibération du Comité Syndical n° 475

SÉANCE du 11 FEVRIER 2020

Présidence de Pascal LACHAMBRE Secrétaire: Monsieur Michel MATHISSART

Date de convocation : 05/02/2020 18/02/2020 Date d'affichage :

<u>Étaient présents</u> :

BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, CAYET Alain, COLLE Pierre, DELCOUR Jean-Pierre, DERUY Isabelle, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MATHISSART Michel, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs:

ANSART Pierre donne pouvoir à Jean-Pierre DELCOUR, AUCHART Ernest donne pouvoir à Michel SEROUX, COTTEL Jean-Jacques donne pouvoir à Pierre COLLE, COULON Géry donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, DAMART Daniel, DELEURY Jean-Pierre donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel donne pouvoir à Damien BRICOUT, DESAILLY Jean-Claude donne pouvoir à Jean-Claude PLU, DROMART Evelyne donne pouvoir à Daniel BOUQUILLON, DUE Gérard donne pouvoir à Arnold NORMAND, GOMES Stéphane donne pouvoir à Pierre GUILLEMANT, HECQ David donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MASTIN Philippe donne pouvoir à Michel BLONDEL, MICHEL Didier donne pouvoir à Jean-Claude LEVIS, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Jean-Luc TILLARD, PARMENTIER Jean-Marc, POTEZ Roger, POULAIN Eric, PREVOST Alain donne pouvoir à Michel MATHISSART, PUCHOIS Jean-Pierre, THIEBAUT Véronique donne pouvoir à Daniel TABARY, VAN GHELDER Alain donne pouvoir à Alain CAYET.

Nombre de membres en exercice: 49 *Vote* : - Présents : - Pour: 43 - Votants: 43 - Contre: 0 - Pouvoirs: 18 - Abstention: 0

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES CUA/SMAV 2020

Monsieur le Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 413 du 13 décembre 2017 instaurant le principe de prestations sociales à destination des agents du Scota,

Lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, vous avez acté la création, en vertu de la loi du 19 février 2007 relative aux prestations d'action sociale. l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scota ainsi que le souhait de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMAV », association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020



ID: 062-256203100-20200211-475_11022020-DE

Compte tenu de ce qui précède, il vous est donc aujourd'hui proposé, pour l'année 2020, de bien vouloir attribuer une subvention de 1065 € à l'association précitée et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

SCO

Ces crédits sont repris au budget de l'exercice 2020 (Article 6574).

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Le Président du Scota

Pascal LACHAMBRE